



DÉCLARATION D'INTENTIONS PARTAGÉES

DES ASSOCIATIONS FÉDÉRATIVES ET REPRÉSENTATIVES DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE EN RÉGION GRAND EST

Les Maisons des Jeunes et de la Culture, les fédérations et unions, les projets et initiatives qu'elles portent, les actions qu'elles mènent constituent un élément essentiel de la vie sociale et culturelle de leurs territoires d'implantation.

Associations d'éducation populaire, laïques, indépendantes, et gérées de manière désintéressée mettant l'économie au service du projet, les MJC offrent à leurs membres et aux populations qui les entourent la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes à développer leur personnalité et à se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante. Elles contribuent ainsi à l'affermissement de la démocratie aujourd'hui malmenée par la perte de confiance dans les institutions de la démocratie représentative qui est à réaffirmer comme étant un des remparts aux bouleversements du monde et à la mise à mal des valeurs de tolérance, de solidarité, d'égalité qui fondent notre pacte républicain.

La nature même des MJC comprend une dimension fédérative porteuse d'une conception solidaire et républicaine d'une politique d'éducation et de culture pour tous.

Elles constituent une institution qui aujourd'hui, affirme son projet et met en œuvre des actions dans des démarches et principes communs à l'ensemble des MJC et de leurs réseaux.

Ensemble, elles ont la volonté d'être actrice de la vie publique et ainsi contribuer à la définition de politiques publiques au service des territoires et de leurs habitants.

MJC GRAND EST : DÉCLARATION D'INTENTIONS PARTAGÉES

PRINCIPES

Les principes préalables présidant cette démarche et volonté partagées sont de :

Préserver et respecter la « souveraineté et singularité » des réalités fédérales des réseaux de chacun, qui restent « seuls maîtres » de la gouvernance de leurs associations fédératives territoriales d'appartenance et de la mise en œuvre de leurs projets à l'échelle de leur territoire d'intervention.

Définir la manière d'organiser la représentation des MJC en Grand Est dans les différents espaces à investir dans un principe de complémentarité et subsidiarité laissant toute autonomie à ses signataires. En concertation avec les autres chacune des fédérations conserve, la capacité d'avoir, dans l'intérêt de son projet propre, une possibilité d'interlocution et de partenariat avec la Région Grand Est.

Définir, jusqu'à la création de l'association représentative « MJC Grand Est » les niveaux de partage, d'engagement, de responsabilité collective et de mise en œuvre des projets décidés en commun.

Au-delà de ces principes, les signataires de cette déclaration souhaitent affirmer par son biais, leur volonté de pouvoir défendre, valoriser et représenter les MJC et leurs réseaux en Grand Est, comme acteurs indispensables de l'animation des territoires urbains et ruraux, de la formation citoyenne notamment des jeunes, de l'ouverture culturelle, du développement social et du « faire ensemble au service du vivre ensemble » et ce :

- **au niveau des partenaires institutionnels** (Etat, Région, collectivités territoriales, CAF, MSA...)
- **au niveau des territoires** (communes, intercommunalités, départements, régions)
- **au niveau des coordinations et réseaux associatifs**, notamment ceux de l'éducation populaire.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture et leurs fédérations implantées dans la région du Grand Est :

- **sont présentes**, à travers les MJC et leurs réseaux **sur les 10 départements** que compte la Région Grand Est, et interviennent aussi bien en milieu urbain, péri urbain ou rural.
- **ont pour rôle** de développer sur leurs territoires d'interventions, des actions sociales, culturelles éducatives, citoyennes, de loisirs, auprès d'un large public de tout âge.
- **agissent** en partenariat avec les institutions, collectivités locales et territoriales et acteurs locaux dans une démarche de co-construction des politiques publiques.

Aussi, parce qu'il n'existait pas à ce jour d'espace de concertation et de travail commun pour permettre aux MJC et à leurs fédérations de pouvoir porter une parole commune pour construire un échange direct avec les élus et acteurs du Grand Est (Région, Etat, coordinations associatives...), les fédérations signataires de la présente déclaration, après en avoir délibéré dans leurs instances respectives, décident de se constituer en **collectif appelé « MJC Grand Est »**, constituant une association de fait, à la date de signature de la présente.

Ce collectif, représente toutes les MJC fédérées membres des unions ou fédérations départementales ou régionales implantées en Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine, avec pour objectif partagé de faire reconnaître les MJC auprès des institutions régionales dans tous les domaines utiles à leur projet.

Il pourra, après délibération des membres signataires de la présente déclaration, se constituer en une « Organisation représentative des Maisons des Jeunes et de la Culture en Grand Est » (AG constitutive de l'association « MJC Grand Est » prévue en Août 2017).

EN CONCLUSION...

Pour mettre en œuvre les actions qui seraient décidées en commun, et ce, jusqu'à la création d'une organisation représentative des MJC à l'échelle du Grand Est, les Conseils d'Administration des fédérations signataires donnent mandat à leur président pour toute mise en œuvre selon les modalités de gouvernance et de partage prédéfinis.

Les objectifs partagés assignés à la présente déclaration engagent les signataires, conscients de l'enjeu qui réside dans la promotion et la défense des intérêts des MJC et de leurs fédérations à l'échelle du Grand-Est, à mettre tout en œuvre pour servir le plus utilement possible, le projet des MJC, porteur de sens, dans l'intérêt des territoires et de leurs habitants, dans une démarche d'éducation populaire.

ACTIONS

Afin de transformer les intentions partagées et les principes en action au service des MJC et de leurs réseaux, les premiers axes de travail qui se dégagent sont :

Mieux les faire connaître et reconnaître :

- Mettre en perspective la réalisation d'un « état des lieux » complétant les éléments donnés dans la présente déclaration, et qui mettront en évidence :
 - la qualité et le niveau des partenariats avec les collectivités locales, territoriales mais aussi les CAF et l'État
 - la nature et la qualité des actions menées et dynamiques portées
 - l'identification d'enjeux et de besoins communs
- Réfléchir à la représentation des MJC en Grand Est dans les différents espaces à investir (CRAJEP, LMA, CRESS, COFAP, Commission régionale du FONJEP/Groupes de travail...) et réflexions thématiques mises en place par la Région Grand Est l'État, et/ou toutes organisations œuvrant dans nos champs d'intérêt et d'intervention.

Mieux nous connaître :

Organiser, à partir des enjeux et besoins communs identifiés, des temps de rencontre, de formations, d'échanges entre professionnels et/ou bénévoles, autour de thématiques qui ressortiraient de l'état des lieux.

Se donner les moyens d'agir et ce, à deux niveaux :

- Celui de notre structuration à l'échelle du Grand Est en déposant un dossier commun dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « aide à la structuration des réseaux ».
- Celui de l'action de terrain en réfléchissant et en mettant en œuvre collectivement les réponses à des appels à manifestations d'intérêts lancés notamment par la région ou l'État, concernant l'engagement, la formation citoyenne des jeunes, et la vie associative.

Thierry BOS, Président
FDMJC Alsace

Jean-Paul HUBERT, Président
FRMJC Champagne Ardenne

Jean-Yves MACÉ, Président
FRMJC Lorraine

Gérald HAZOUARD, Président
FDMJC Aube

Philippe JUMELIN, Président
FDMJC Ardennes

Jean-Michel MARCISIEUX, Président
UDMJC Haut-Rhin

Sébastien MARX, Président
UDMJC Moselle

Dominique MICHEL, Président
FDMJC Marne

Alain-Marie SAVARD, Président
FDMJC Meurthe-et-Moselle

QUE « REPRÉSENTONS » - NOUS EN GRAND EST ?

Les éléments ci-dessous ont été renseignés à partir de nos « systèmes d'informations réciproques » ainsi que sur des données « déclaratives » des membres de nos réseaux respectifs.

	Alsace	Champagne Ardenne	Lorraine	TOTAL
Nombre d'associations membres	61	54	201	316
Répartitions des associations membres par département	Bas-Rhin : 50 Haut-Rhin : 11	Ardennes : 8 Aube : 33 Marne : 12 Haute Marne : 1	Meurthe-et-Moselle : 120 Meuse : 4 Moselle : 50 Vosges : 17 Hors Lorraine (GE) : 10	-
Nombre d'associations présentes (hors FD, FR, Unions locales, et autres) en milieu... :				
- Urbain	7	12	26	45
- Péri Urbain/Bourg Centre	8	18	40	66
- Rural	46	24	120	190
Conventions avec les collectivités :				
- Association membre/collectivité	24	17	Plus de 50	91
- Fédération/collectivité	24	4	20	48
Nombre des membres des Conseils d'Administration	885	912	2 500	4 297
Nombre d'adhérents/usagers	33 000	12 800	46 500	92 300
Nombre total de salariés	1 037	300-350	1500-1800	3 187
Nombre de salariés en ETP	475	185	600-700	1 360
Nombre de volontaires en Service Civique et SVE	88	20	53	161
Budget global consolidé (hors valorisation du bénévolat)	29 M €	12,5 M €	30 M €	71,5 M €

